

ANNEXE

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 069-216900290-20231212-20231212DEL10-DE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE BUDGET 2024

SOMMAIRE

I.	ELEMENTS DE CONTEXTE	4
A.	UNE FORTE HAUSSE DES PRIX EN 2023	4
B.	PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2024.....	4
II.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES COMMUNALES POUR 2024.....	6
A.	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8
B.	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14
C.	LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	17
D.	LES EQUILIBRES BUDGETAIRES	19
E.	LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS	21
III.	LE VOLET RESSOURCES HUMAINES	24
A.	LA STRUCTURE DES EFFECTIFS	24
B.	LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL DANS LA COMMUNE ET LE TEMPS DE TRAVAIL	26
C.	LES DEPENSES DE PERSONNEL	27

La Loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi NOTRe¹ de 2015 et son décret d'application² ont complété les dispositions relatives à la forme du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) support au débat. Pour les communes, ces dispositions sont codifiées aux articles L. 2312-1 et D. 2312-3 du CGCT.

En application de ces textes, le présent rapport, après avoir présenté le contexte d'élaboration du projet de budget 2024, présente les éléments spécifiques à notre commune, autour d'un volet financier et d'un volet ressources humaines.

¹ LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

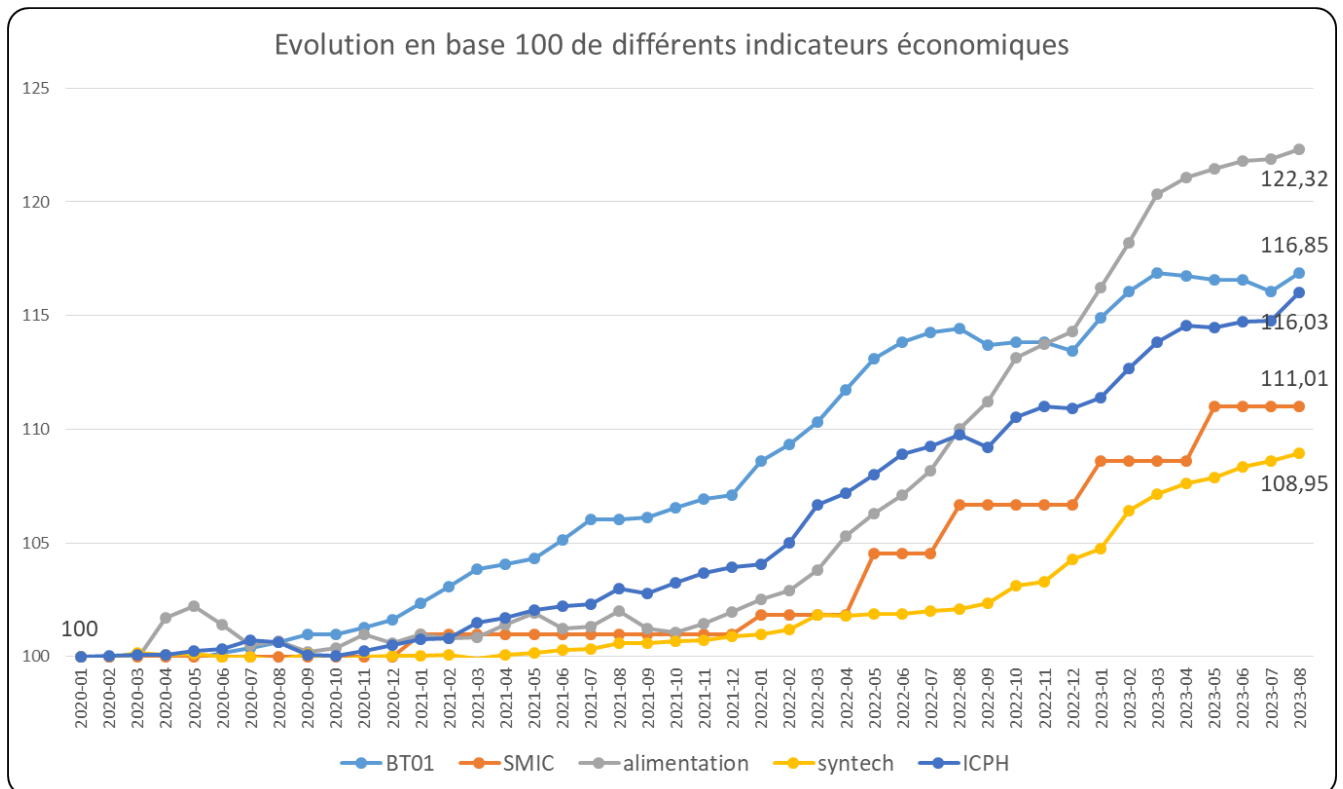
² décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Le budget 2024 se prépare dans un contexte notablement plus complexe que le précédent. En effet, si l'inflation semble globalement marquer le pas en cette fin d'année 2023, le niveau des prix reste particulièrement élevé alors que l'inflation des coûts de l'énergie et des dépenses de personnel sera significativement plus élevée en 2024

A. UNE FORTE HAUSSE DES PRIX EN 2023

Au terme de cette année 2023, malgré une légère inflexion en fin d'année, nous constatons une hausse des prix significative depuis 2020, comme l'illustre la progression des indices de références de nos principaux postes de dépenses :



B. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2024

Pour l'année 2024, les perspectives macroéconomiques permettent d'envisager une inflation plus faible. Ainsi le projet de loi de finance pluriannuelle en cours de discussion au Parlement prévoit une perspective d'inflation nationale de l'ordre 3%. Cette perspective nationale *a priori* favorable ne sera toutefois pas la réalité pour les collectivités locales.

1. Une inflation encore significative de la masse salariale.

Les mesures salariales décidées par l'Etat à l'été 2023 n'ont pas encore produit leurs pleins effets. Des hausses incontournables vont donc s'appliquer en 2024, sans que l'Etat n'ait prévu aucun mécanisme d'accompagnement :

- Hausse de 1.5 % du point d'indice intervenue au 1^{er} juillet 2023
- Majoration des indices des fonctionnaires intervenue au 1^{er} juillet 2023 et nouvelle majoration au 1^{er} janvier 2024

- Prime pouvoir d'achat
- Hausse de 1% des cotisations retraites des employeurs territoriaux au 1^{er} janvier 2024

2. Une hausse des dépenses énergétiques.

En octobre 2023, le Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY), coordonnateur du groupement de commande pour l'achat d'énergie auquel adhère la commune pour son approvisionnement en électricité, a prévenu ses membres d'une hausse importante des prix de l'énergie pour l'année 2024.

Ainsi, sans visibilité sur d'éventuelles aides de l'Etat sur l'énergie et la fin des dispositifs actuels (auxquels la commune n'a pas eu accès), le SIGERLY anticipe, malgré les mesures prises pour maîtriser les prix, une augmentation des budgets jusqu'à 2,6 fois pour l'année 2024 pour l'ensemble des énergies. Les prix définitifs n'étant connus qu'en février prochain.

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES COMMUNALES POUR 2024

Ce projet de budget 2024, outre l'entretien du patrimoine existant, poursuit les orientations du budget 2022 autour des thèmes phares du mandat. Il est important de préciser qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux d'impôt communaux. Ce budget s'accompagne, face au contexte inflationniste, d'une démarche ambitieuse de contrôle et de rationalisation des dépenses de fonctionnement au profit du maintien des investissements d'avenir.

- Contribution à l'objectif de mettre l'éducation et la jeunesse au cœur de la politique municipale :

Les principaux engagements financés sur le BP 2024 sont les suivants :

- fin du financement de la tranche 3 de la rénovation de la MJC Louis Aragon,
- fin du financement des travaux d'aménagement de la crèche de la ZAC de la Clairière,
- lancement d'un nouveau projet de crèche pour lequel les études ont été faites en 2023,
- fin du financement des travaux du secteur jeune du Centre Social Gérard Philipe à l'espace Jacques Duret,
- financement du chantier du groupe scolaire Elisabeth et Robert Badinter dans le quartier des Genêts,
- fin des études de maîtrise d'œuvre et début du chantier du groupe scolaire Jean Moulin,
- poursuite des travaux d'agrandissement du groupe scolaire Pierre Cot,
- rénovation du terrain synthétique du Stade Pierre Duboeuf.

En complément de ces investissements la Ville pérennise les initiatives mises en place en 2022 en faveur de la jeunesse :

- maintien de la prime aux bacheliers et apprentis méritants pour soutenir et reconnaître les jeunes s'investissant dans leurs études,
- poursuite du dispositif de bons associatifs pour faciliter l'adhésion à une association et renforcer la dynamique associative locale et pérenniser celle-ci,
- montée en puissance du dispositif Cité Educative pour intensifier l'aide aux enfants et aux jeunes des quartiers prioritaires.

- Contribution à l'objectif d'amélioration de la sécurité publique :

Dans le domaine de la sécurité publique, après les importants investissements réalisés en 2021 et 2022 dans le domaine de la vidéoprotection pour renforcer le réseau, le niveau d'investissement va retrouver un volume nécessaire pour assurer la continuité du développement.

Les investissements de 2024 sont orientés comme suit :

- les compléments au réseau de vidéoprotection déployé en 2021 et 2022,
- sur le matériel de la police pour assurer le bon équipement des agents et la mise en place d'une brigade cynophile et d'une brigade motorisée,

- sur le début du chantier d'aménagement des locaux de l'ex CrAm en poste de ponce.

Les effectifs de la police municipale sont maintenus.

- **Contribution aux objectifs d'action sur la santé publique et l'environnement :**

Les principaux engagements financés sur le BP 2024 sont les suivants :

- poursuite du le plan d'accessibilité programmée,
- fin du financement et des travaux de la maison de santé de Terraillon qui améliorera l'offre de soins pour les brondillants,
- maintien du plan d'optimisation des consommations de l'éclairage public décidé en début de mandat et amélioration de l'éclairage dans plusieurs écoles,
- poursuite du plan d'équipement en photovoltaïque,
- après l'aménagement d'un premier ilot de fraîcheur en 2022, un nouvel aménagement sera réalisé en 2024,
- le projet 10 000 arbres sera poursuivi d'une manière transversale avec l'ensemble de nos partenaires,
- un budget dédié à la performance énergétique est identifié,
- poursuite du renouvellement de la flotte automobile de la Ville pour la rendre compatible avec les contraintes fortes de la Zone à Faible Emission.

- **Contribution aux objectifs en matière de renouvellement urbain :**

La signature de la convention ANRU pour le quartier de Parilly, ambition historique trop longtemps non concrétisée, nécessite de préparer le financement par la collectivité de la fraction d'investissement à sa charge, soit 30 M€ TTC.

Une somme sera affectée dès cette année aux études nécessaires pour réussir cette ambition et la Ville devra budgéter dès 2024 sa participation au déficit de la ZAC.

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. Les dotations

➤ La DGF

Pour l’année 2024 la méthode de calcul de la DGF reste identique aux années précédentes.

- **La dotation forfaitaire** est calculée -sans être indexée sur l’inflation- selon les mêmes modalités que depuis 2018, année de fin de la contribution au redressement des finances publiques :

$$\begin{aligned}
 &\text{Dotation forfaitaire N} \\
 &= \\
 &\text{Dotation forfaitaire N-1} \\
 &- \\
 &\text{Ecrêtement en fonction de l'écart du potentiel financier communal/potentiel financier national} \\
 &+/- \\
 &\text{Variation de la population}
 \end{aligned}$$

Pour la seconde année consécutive, le projet de loi de finance pour 2024 prévoit une hausse de l’enveloppe nationale dédiée à la dotation forfaitaire. Ainsi, pour cette année, les variations de la population et les hausses des enveloppes dédiées à la DSU et à la DSR, ne seraient pas financées par l’écrêtement des dotations des communes mais par le budget de l’Etat.

A la date de rédaction de ce rapport, si les éléments officiels de calcul et la population municipale au 1^{er} janvier ne sont pas encore connus, il est possible, **sans certitude**, d’évaluer la dotation forfaitaire de la manière suivante :

	Dotation notifiée 2022	Dotation notifiée 2023	Prévision 2024
Population INSEE	42 665	42 819	43 142
Population DGF	42 926	43 087	43 410
Dotation forfaitaire N-1	2 764 519 €	2 559 916 €	2 578 014 €
Ecrêtement	-204 041 €	0 €	0 €
Variation population	-562 €	18 098 €	36 331 €
Dotation forfaitaire N	2 559 916 €	2 578 014 €	2 614 345 €
Variation / N-1	-204 603 € -7,40 %	18 098 € 0,71 %	36 331 € 1,41 %

- **La Dotation de Solidarité Urbaine** reste calculée selon les mêmes modalités depuis 2018, à savoir :

$$\text{DSU 2024} = \text{DSU 2022} + \text{Progression de la DSU selon le rang de classement} \\ \text{et la progression de l'enveloppe nationale.}$$

L'enveloppe nationale va progresser cette année de 90 M€ (progression identique chaque année depuis 2019). Ne pouvant simuler notre rang de classement (rang 422 en 2023), une progression par habitant égale à celle de 2023 est anticipée.

	Dotation notifiée 2022	Prévision 2023	Prévision 2024
DSU	2 073 004 €	2 153 828 €	2 235 258 €
Variation / N-1	77 887 €	80 824 €	81 430 €
	3,90 %	3,90 %	3,78 %

➤ Les reversements de fiscalité par la Métropole

Les reversements de fiscalité de la part de la Métropole sont composés de deux postes différents :

- **L'attribution de compensation :**

Celle-ci compense les produits fiscaux transférés à la Métropole lors du passage à la taxe professionnelle unique, diminuée des charges transférées depuis cette date.

Depuis 2019, le montant de l'attribution de compensation perçue par la commune est stable -non indexée sur l'inflation et la collecte réelle- à 7 997 433 €, aucun transfert de charges n'étant intervenu depuis cette date.

- **La Dotation de Solidarité Communautaire :**

Le processus de refonte du calcul de la DSC entamé par la Métropole en 2021 s'est conclu par la mise en place d'une nouvelle méthode de calcul accompagnée d'une garantie de montant jusqu'en 2025.

Aussi, jusqu'en 2025, le montant de la DSC de la commune sera de 919 143 €.

	CA 2023	CA 2023	PREVISION 2024
DSC	919 143 €	919 143 €	919 143 €
Attribution de compensation	7 997 433 €	7 997 433 €	7 997 433 €
Total des reversements	8 916 576 €	8 916 576 €	8 916 576 €

➤ Les autres dotations

	Budget 2022	Budget 2023	Prévision 2024
Subventions et dotations Etat	548 932 €	283 900 €	273 442 €
Subventions Métropole	62 500 €	62 500 €	60 000 €
Autres dotations (essentiellement CAF)	113 909 €	113 909 €	188 000 €

Total	725 341 €	460 309 €	521 442 €
Variation / N-1	-658 422 €	-274 890 €	70 991 €
	-48 %	-38 %	16 %

2. La fiscalité

➤ La fiscalité directe

Comme tous les ans, au moment de rédaction de ce rapport, les données fiscales définitives de l'année ne sont pas encore connues. Aussi, les projections pour l'année 2024 prennent comme point de départ :

- les bases provisoires de 2023 notifiées par l'Etat au printemps 2023.
- une projection de la progression de l'indice des prix à la consommation harmonisé à hauteur de 4.25% entre novembre 2022 et novembre 2023.

A ce stade, les hypothèses suivantes sont pour l'heure retenues :

- Pour la taxe d'habitation :

	Base provisoire 2022	Base provisoire 2023	Base simulée 2024	Commentaire
Base de TH	1 750 311	1 874 583	1 954 253	Revalorisation selon l'inflation attendue.
Progression totale / N-1	0,69 %	7,10 %	4,25 %	
Taux appliqué	21,34 %	21,34 %	21,34 %	
Produit	373 516	400 036	417 038	

- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties :

	Base définitive 2022	Base provisoire 2023	Base simulée 2024	Commentaire
Base de TFB	61 422 530	63 655 214	66 752 554	Hypothèses différenciées selon le type de locaux. - Locaux professionnels : base anticipée stable. - Locaux d'habitation et industriels : revalorisation selon l'inflation attendue et progression physique de la base.
Progression totale / N-1	4,28 %	3,63 %	4,87 %	
Taux appliqué	31,20 %	31,20 %	31,20 %	
Produit brut	19 163 829	19 860 427	20 826 797	
Lissage des VL professionnelles	42 724 €			
Produit du coefficient correcteur	7 491 958	7 771 199	8 175 860	
Produit corrigé de TFB	26 698 511	27 631 626	29 002 657	

- Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties :

	Base définitive 2022	Base provisoire 2023	Base simulée 2024	Commentaire
Base de TFNB	153 780	238 200	238 200	Base anticipée stable
Progression	5,67 %	54,90 %	0%	

	Base définitive 2022	Base provisoire 2023	Base simulée 2024	Commentaire
totale / N-1				
Taux appliqué	32,21 %	32,21 %	32,21 %	
Produit	49 533	76 724	76 724	

Ainsi, l'ensemble du produit fiscal devrait progresser de l'ordre de 4,9 %, soit environ 1 400 000 € :

	Bases définitives 2022	Bases provisoire 2023	Base simulée 2024
Produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires	373 516	400 036	417 038
Produit corrigé de taxe sur le foncier bâti	26 698 511	27 631 626	29 002 657
Produit de taxe sur le foncier non bâti	49 533	76 724	76 724
Produit total de la fiscalité directe	27 121 452	28 108 278	29 496 419
Variation	4,6%	3,6%	4,9%

➤ Les autres recettes fiscales

Les autres recettes fiscales de la commune sont composées des droits de place et de voirie, de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de la taxe sur la publicité extérieure et des droits de mutation. Depuis 2021 (changement législatif de 2019), le prélèvement sur les paris hippiques complète cette liste.

Après une forte baisse en 2023, les droits de mutation sont anticipés stables en 2024.

	Réalisation 2022	Budget 2023	Prévision 2024
Droits de place	201 727 €	168 000 €	180 000 €
Taxe sur les emplacements publicitaires	206 582 €	200 000 €	210 000 €
Droits de voirie	84 023 €	80 000 €	38 000 €
Taxe sur l'électricité	580 013 €	585 000 €	585 000 €
Droits de mutation	2 170 282 €	1 500 000 €	1 500 000 €
Prélèvement sur les paris hippiques	79 523 €	80 000 €	85 000 €
Total	3 322 150 €	2 613 000 €	2 598 000 €
Variation / N-1	495 477 €	-709 150 €	-15 000 €
	17,53 %	-21,35 %	-0,57 %

➤ Les compensations fiscales versées par l'Etat

La revalorisation des bases fiscales devrait entraîner une revalorisation automatique des compensations au titre de la taxe foncière à hauteur de 4.25 %.

	Réalisation 2022	Budget 2023	Prévision 2024
Fonds national de garantie individuel des ressources	2 009 €	2 009 €	2 009 €
Compensation au titre de la TF	556 511	645 350	678 000 €
Compensation pertes sur taxes additionnelle aux droits de mutation	1 748	1 500 €	1 500 €
Total	560 268 €	648 859 €	681 509 €
Variation	80 562 €	88 591 €	32 650 €
	16,79 %	15,81 %	5,03 %

3. Les produits liés aux activités communales

Les activités communales permettent de générer divers produits : redevances pour services rendus, remboursements de frais, revenus des immeubles, produits exceptionnels et atténuations de charges.

➤ Les produits des services

Pour l'année 2024 quelques ajustements sont prévus sur les redevances pour services rendus :

	CA 2022	Budget 2023	Prévision 2024
Concession dans les cimetières (produit net)	46 344 €	45 000 €	49 500 €
Redevance d'occupation du domaine public communal	2 660 €	13 320 €	26 890 €
Redevances et droits des services à caractère culturel	21 167 €	8 000 €	8 000 €
Redevances à caractère sportif	601 390 €	606 260 €	715 000 €
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	1 126 056 €	1 187 000 €	1 350 000 €
Autres prestations de services	58 118 €	33 000 €	20 000 €
Autres marchandises	5 219 €	5 220 €	3 680 €
Total	1 860 954 €	1 897 800 €	2 174 070 €
Variation	277 539 €	36 846 €	276 270 €
	18 %	2 %	15%

➤ Les revenus des immeubles

La prévision pour 2024 est anticipée en hausse par rapport à celle de 2023 :

	Réalisation 2022	Budget 2023	Prévision 2024
Revenus des immeubles	257 655 €	302 860 €	372 660 €

➤ Autres recettes liées à l'activité communale

Pour l'année 2024, ces produits sont estimés de la manière suivante :

	Réalisation 2022	Budget 2023	Prévision 2024
Remboursement de frais	476 695 €	436 003 €	441 130 €
Produits exceptionnels (sauf produits de cession)	26 723 €	85 000 €	21 000 €
Atténuations de charges	253 173 €	150 000 €	150 000 €
Total	756 591 €	671 003 €	612 130 €

4. Synthèse des hypothèses pour les produits réels de fonctionnement

Au final, l'ensemble des recettes de fonctionnement sont anticipées en progression de 3,9 % entre le budget 2023 et le budget 2024, soit + 1,9 M€.

Catégorie		Budget 2023	Prévision 2024	Variation
Dotations	DGF	4,73	4,85	2,5 %
	Reversements par la métropole	8,92	8,92	0,0 %
	Autres dotations	0,45	0,52	15,8 %
Fiscalité	fiscalité directe	28,11	29,50	4,9 %
	Autres recettes fiscales	2,61	2,60	-0,6 %
	Compensation fiscales	0,65	0,68	5,0 %
Produits des activités communales	Redevances pour services rendus	1,90	2,17	14,6 %
	Remboursement de frais	0,44	0,44	1,2 %
	Revenus des immeubles	0,30	0,37	23,0 %
	Produits exceptionnels	0,09	0,02	-75 %%
	Atténuations de charges	0,15	0,15	0,0 %
Total		48,34	50,23	3,9 %

B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Les charges de personnel

Pour l’année 2024, la prévision se situe à 26,1 M€. Celle-ci devrait permettre de financer les mesures nationales et le déroulé de la carrière des agents en place (avancement d’échelons, de grades et de cadre d’emploi, Garantie Individuelle du Pouvoir d’Achat).

		Budget 2022	Budget 2023	Prévision 2024
Chapitre 012		24 647 844 €	25 535 844 €	26 100 844 €
variation / N-1	En €	1 070 344 €	888 000 €	540 000 €
	En %	4,54 %	3,60 %	2,11 %

2. Les charges de gestion courante (chapitre 011)

Pour l’année 2024 les charges de gestion courantes devraient augmenter fortement de l’ordre de 1,05 M€. Cette forte progression est due à la très forte hausse des prix de l’électricité (estimée à +1M€ en 2024) ainsi qu’à une hausse plus modérée sur le prix du gaz. Elle intègre également la hausse des charges sur de nombreux postes de dépenses pour un volume global avoisinant les 400 000 € (assurances, achat des repas, achat de matériaux et matériel pour le CTM, etc).

Afin de limiter la progression des charges de gestion courante, l’ensemble des services municipaux travaille à la maîtrise des autres consommations. Des économies ont été identifiées pour limiter la progression des charges à 1,05M €

		Budget 2022	Budget 2023	Prévision 2024
Chapitre 011		9 105 352 €	9 951 780 €	11 000 000 €
variation / N-1	En €	530 286 €	846 428 €	1 048 220 €
	En %	6,18 %	9,30 %	10,53 %

3. Les autres charges de gestion courante

Pour l’année 2024 les autres charges de gestion courante devraient être stables entre l’exercice 2023 et l’exercice 2024.

Sont anticipés :

- la hausse de la subvention au CCAS (+215 000 €) et la hausse des frais d’hébergement informatique (+51 000 €)
- La baisse de la subvention au budget annexe du cinéma (-63 000 €)

		Budget 2022	Budget 2023	Prévision 2024
Chapitre 65		8 716 830 €	8 635 369 €	8 625 000 €
variation / N-1	En €	-1 127 874 €	-81 461 €	-10 369 €
	En %	-11,46 %	-0,93 %	-0,12 %

4. Les frais financiers

Les frais financiers devraient connaître une nouvelle hausse cette année, en raison de la hausse des taux et de la mobilisation des emprunts pour le financement des investissements.

		CA 2022	budget 2023	Prévision 2024
Intérêts de la dette		198 109 €	400 000 €	660 000 €
variation / N-1	En €	20 860 €	201 891 €	260 000 €
	En %	11,77 %	101,91 %	65,00 %

5. Le FPIC, les charges exceptionnelles et les dotations aux provisions

➤ Le FPIC

Pour 2024, comme depuis plusieurs années, le projet de loi de finance maintient le système du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) en l'état (ni hausse de l'enveloppe nationale du FPIC, ni modification des règles de calcul).

La cotisation dépendant de calculs nationaux basés sur les périmètres intercommunaux, sa simulation est impossible. Il est donc proposé de reconduire le réalisé 2023.

FPIC		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévision 2024
Réalisation		521 601 €	528 651 €	530 000 €
variation / N-1	En €	50 405 €	7 050 €	1 349 €
	En %	10,70 %	1,35 %	0,26 %

➤ Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont anticipées en hausse pour l'année 2024 en raison du versement de la première subvention de fonctionnement au délégataire de la crèche de la Clairière

	Budget 2022	Budget 2023	Prévision 2024
Charges Exceptionnelles	220 900 €	74 425 €	230 000 €

➤ Synthèse

Ainsi pour l'ensemble de ce poste, les prévisions sont les suivantes :

		Budget 2022	Budget 2023	Prévision 2024
FPIC		521 601 €	528 651 €	530 000 €
Charges Exceptionnelles		220 900 €	74 425 €	230 000 €
Dotations aux provisions		10 000 €	10 000 €	5 000 €
Ensemble		752 501 €	613 076 €	765 000€
variation / N-1	En €	97 621 €	-139 425 €	151 924 €
	En %	14,91 %	-18,53 %	24,78 %

6. **Synthèse des hypothèses pour les dépenses réelles de fonctionnement**

Au final, l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement sont anticipées en hausse de 4,4 % par rapport au budget 2023, soit + 2 M€.

Catégories	Budget 2023 en M€	Prévision 2024 en M€	Variation
Charges à caractère général	9,95	11	10,5 %
Charges de personnel	25,56	26,1	2,11 %
Autres charges de gestion courante	8,64	8,63	-0,1 %
Charges financières	0,40	0,66	65,00 %
FPIC et charges exceptionnelles	0,61	0,77	24,8 %
total dépenses réelles	45,16	47,15	4,4%

C. LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

➤ Les prévisions de dépenses d'équipement

Pour l'année 2024 des crédits nouveaux sont envisagés :

- Gros entretien et renouvellement : 3 M €
- Opérations individualisées : 18 M€

Secteur d'activité	Opérations individualisées en M€
Enfance et scolaire	11 M€
Culturel et socio-culturel	0,6 M€
Sécurité	3,1 M€
Espaces publics et vie des quartiers	0,80M€
Administration générale et supports	0,7 M€
Social et santé	1,3 M€
NPRU Parilly	0,5 M€
Total général	18 M€

A ces crédits nouveaux viendront s'ajouter les dépenses restant à réaliser en fin d'année 2023.

➤ Le remboursement de la dette

Le remboursement du capital de la dette devrait représenter 1,7 M€ en 2024, soit un montant en légère progression par rapport à 2023.

2. Les recettes d'investissement

Pour l'année 2024, les recettes réelles d'investissement envisagées au BP devraient être de l'ordre de 3,35 M€ :

- le FCTVA pour un montant estimé de 1 600 000 €,
- la taxe d'aménagement estimée à 40 000 €,
- les subventions d'investissement pour un montant estimé à 1 700 000 €,

3. Le besoin de financement des investissements

Le besoin de financement de la section d’investissement devrait donc se monter à 20,4 M€ correspondant à l’écart entre 23,7 M€ de dépenses d’investissement et 3,3 M€ de recettes d’investissement.

En Millions €	BP 2022	BP 2023	ROB 24
Dépenses réelles d'investissement (compris remboursement de la dette)	13,4	16,7	22,7
Recettes réelles (hors emprunt)	1,6	5,7	3,3
Besoin de financement des investissements	11,8	11,0	19,4

D. LES EQUILIBRES BUDGETAIRES

1. Les épargnes brutes et nettes

L'épargne brute est anticipée stable de budget à budget :

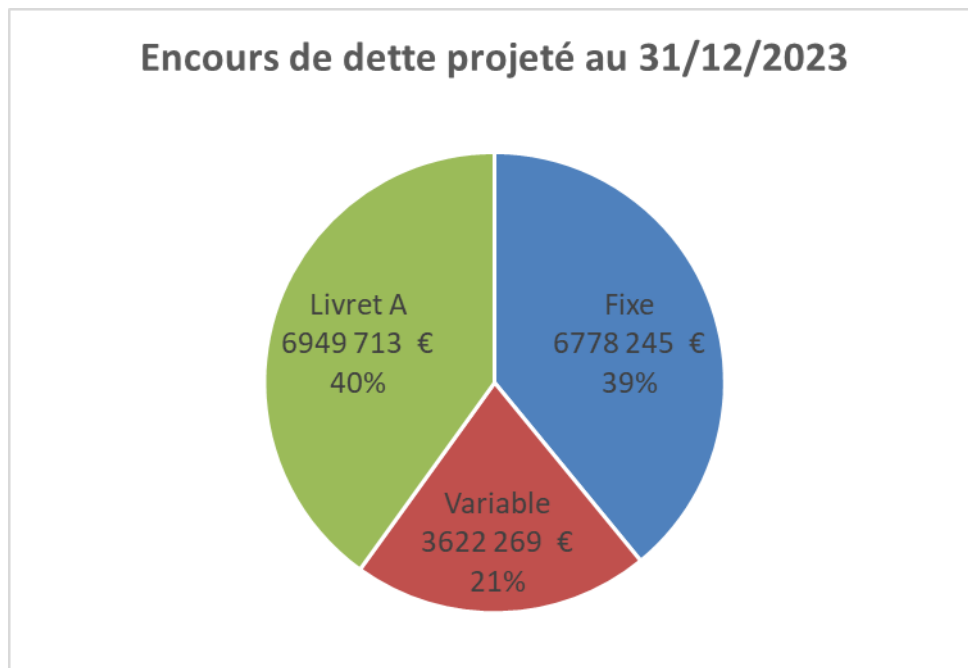
En Millions €	Budget 2022	Budget 2023	Prévision 2024
Recettes réelles de fonctionnement	47,39	48,34	50,2
Dépenses réelles de fonctionnement	43,43	45,14	47,1
Epargne brute prévisionnelle	3,95	3,21	3,1
Remboursement en capital	1,6	1,6	1,7
Epargne nette prévisionnelle	2,35	1,61	1,4

2. La dette

Au 31 décembre 2023, le stock de la dette devrait se monter à 17 350 226 €, soit un montant en hausse par rapport au 31 décembre 2022 (13 134 732 €).

Cette dette est en adéquation avec les capacités financières de la commune puisque le ratio de désendettement (capital de la dette/épargne brute) se monte à 2,5 années au CA 2022, soit bien en deçà des ratios prudentiels et des maxima imposés par l'Etat et permettant de recourir à l'emprunt pour le financement du plan d'investissement.

Intégralement classée en catégorie 1A, soit le risque de dette le plus faible selon la grille d'analyse « Gissler », cette dette sera, au 31 décembre 2023, constituée à 79 % de dettes à taux fixe ou indexées sur le livret A :



Pour l’année 2024, les inscriptions nouvelles, avant reprise des résultats de l’année 2023, impliquent l’inscription d’un besoin d’emprunt de 16,3 M€ :

En Millions €	BP 2022	BP 2023	ROB 24
Dépenses réelles d'investissement (compris remboursement de la dette)	13,4	16,7	22,7
Recettes réelles (hors emprunt)	1,6	5,7	3,3
Besoin de financement des investissements	11,8	11,0	19,4
Epargne brute	4,0	3,2	3,1
Besoin de financement annuel	7,8	7,8	16,3

Cette prévision se traduira par une hausse de la dette au terme de l’année 2024 :

Dette prévisionnelle au 31/12/2023 (1)	17,35 M€
Remboursements 2024 (2)	- 1,7 M€
Tirages maximum 2024 (3)	16,3 M€
Dette maximum envisagée au 31/12/2024 (= 1-2+3+4)	31,95M€

Après une année de forte hausse des taux d’intérêts, l’année 2024 devrait être marquée par la conservation de taux d’intérêts supérieurs à 4% pour les nouveaux emprunts à long terme. En effet, la banque centrale européenne a fortement relevé ses différents taux directeurs, notamment son taux de financement des dépôts qui atteint pour la première fois 4%, dans le but de freiner l’inflation et la ramener à 2% / an.

La stratégie d’emprunt pour l’année 2024 (taux fixe, variable, durée) restera donc identique à celle mise en œuvre en 2023 :

- compte-tenu de la nature des investissements à financer, le recours à des durées longues en adéquation avec les durées d’amortissement technique sera privilégié,
- recherche d’emprunts verts au titre de notre engagement à construire ou rénover des bâtiments HQE,
- si des préfinancements de subventions doivent être assurés, des durées courtes seront privilégiées,
- l’arbitrage entre les taux fixes et variables dépendra des conditions financières proposées par les établissements bancaires.

E. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

1. Actualisation des engagements existants

Au jour de la rédaction de ce rapport et dans l’attente de la mise à jour des autorisations de programme lors du BP 2024 (actualisation des CP au regard des réalisations 2023), les opérations pluriannuelles existantes peuvent être actualisées de la manière suivante :

PROJET	AUTORISATION DE PROGRAMME	Réalisé 2020 - 2022	Réalisation provisoire 2023	2024		2025	2026	TOTAL 20-26
				Restes à réaliser provisoires	Crédits nouveaux ou crédits de paiement			
L’agenda d’accessibilité programmé	non	411 755 €	315 473 €	53 865 €	130 000 €	87 000 €		998 094 €
Participation au PNRU de Terraillon	non	860 412 €	218 048 €		155 024 €	155 024 €	156 584 €	1 545 092 €
Crèche de la ZAC de La Clairière	oui	434 313 €	1 059 332 €		250 000 €			1 743 644 €
Extension du groupe scolaire Jean Moulin	oui	129 392 €	196 381 €		3 500 000 €	3 000 000 €	474 227 €	7 300 000 €
Extension du groupe scolaire Pierre Cot	oui	621 215 €	163 393 €		1 865 392 €			2 650 000 €
Espace Jacques DURET	oui	99 283 €	784 799 €		220 000 €			1 104 082 €
Rénovation de la MJC – Tranche 3	oui	586 192 €	1 735 000 €		450 000 €			2 771 192 €
Construction du groupe scolaire des genêts	oui	242 925 €	855 656 €		6 000 000 €	4 000 000 €	401 419 €	11 500 000 €
Construction crèche Elise Deroche	oui	0 €	28 683 €		1000000	871 317 €		1 900 000 €
Construction poste de police	oui	0 €	86 356,20		3000000	413 644,00		3 500 000 €
Plan de renouvellement des véhicules - AP	oui	0 €	21 799		500000	600 000,00	730 201 €	1 852 000 €
Plan de renouvellement des véhicules - Hors AP	non	622 446 €	423 071					1 045 517 €
Locaux Rue Louis Pergaud	non	48 300 €	77 003 €	779 158 €	15 000 €			919 461 €
Pôle d’équipements publics de Parilly	non	0 €	0 €	100 000 €		200 000 €	2 500 000 €	2 800 000 €
TOTAL		4 056 232 €	5 964 994 €	18 018 440 €		9 326 985 €	4 262 431 €	41 629 082 €

Les couts définitifs de plusieurs programmes devraient être connus en fin d’année 2024 (Crèche ZAC la clairière, Espace Jacques Duret, Rénovation de la MJC), les montants définitifs provisoires sont repris dans ce tableau.

2. Engagements nouveaux

L’année 2024 devrait être la première de la mise en œuvre du projet de Renouvellement Urbain pour le quartier de Parilly. Ainsi, dès 2024 la ville devrait participer au financement du déficit de la ZAC de Parilly portée par la Métropole :

PROJET	Autorisation de programme	Réalisé			BUDGET				TOTAL 20-26
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Participation au déficit de la ZAC Parilly	non					430 000 €	430 000 €	430 000 €	1 290 000 €

Avec ce nouvel engagement, sur le mandat 2020–2026, l’ensemble des engagements pris représentent, dans l’attente de la réévaluation des autorisations de programmes existantes, un total de 42,9 M€.

3. Les orientations pluriannuelles envisagées

Sur le mandat 2020/2026 la municipalité envisage de réaliser environ 60 M€ d'investissements en faveur des équipements publics et des brondillants. Ce niveau, représente un investissement annuel moyen de l'ordre de 10 M€ bien supérieur à l'investissement moyen des années précédentes.

L'objectif est de financer ces investissements en mobilisant l'épargne et les subventions d'équipement :

- l'épargne nette devrait représenter 23 M€ sur 6 ans,
- les recettes dédiées à l'investissement (dotations, subventions et produits de cessions) devraient représenter 6 M€ de recettes sur 6 ans,
- les nouveaux emprunts quant à eux devraient venir compléter les financements à hauteur de 31 M€ soit sur 6 ans.

III. LE VOLET RESSOURCES HUMAINES

A. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

1. Les effectifs globaux

Les effectifs sur les emplois permanents de la commune se montaient à 532 agents au 31 octobre 2023.

Profil	Effectifs au 31/12/2022	Effectifs au 31/10/2023
Titulaire	415	405
Contractuel indiciaire mensualisé	90	119
Apprenti	11	7
Contrat d'insertion	3	1
TOTAUX	519	532

Les effectifs sur emplois permanents sont en hausse sur l'année 2023 en raison de la hausse du nombre de contractuels indiciaires mensualisés (+29 agents). Cette progression s'explique en grande partie par la mise en œuvre du plan de déprécarisation des agents du périscolaire. Ainsi 29 postes ont été ajoutés au tableau des emplois (7 à 60%, 11 à 50%, et 11 à 40%).

A l'inverse, les autres catégories sont en baisse sur l'année 2023 : titulaire, apprentis et contrats d'insertion. Concernant les apprentis, tous les postes, n'ont pas été pourvu faute de candidat, notamment dans le secteur de la petite enfance. La baisse du nombre d'agents en contrats d'insertion est en diminution constante depuis 2021 en raison du désengagement de l'Etat.

Pour l'année 2024, les effectifs sur les emplois permanents de la commune sont anticipés stables.

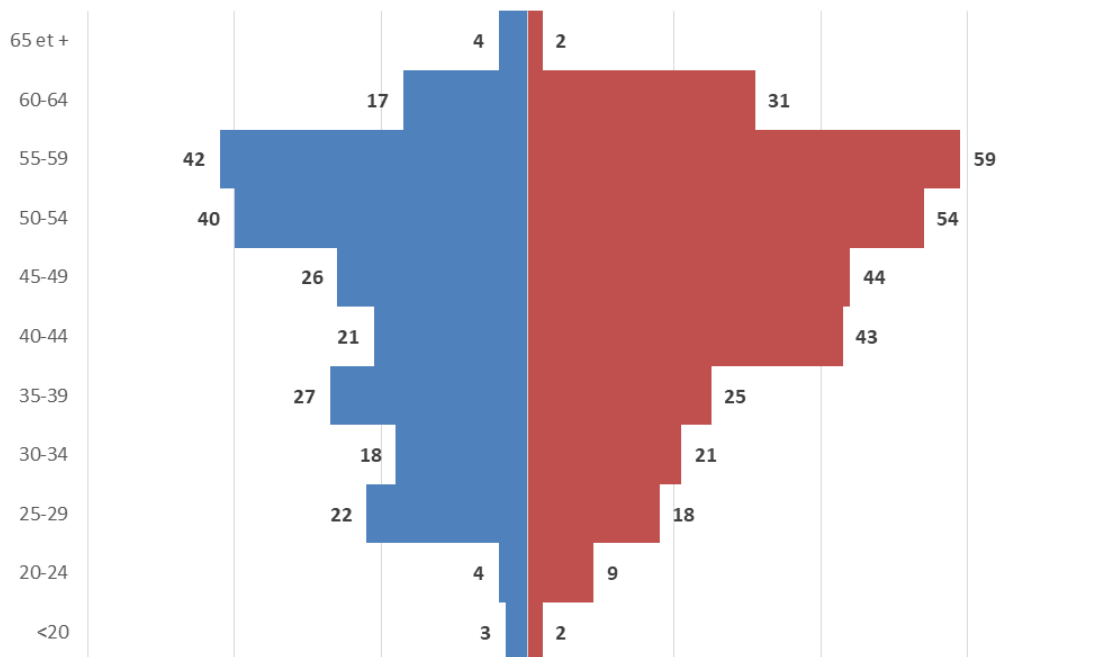
2. La pyramide des âges

Au 31 décembre 2023, 310 femmes (58%) et 224 hommes (42%) étaient en poste sur des emplois permanents. La moyenne d'âge est de 46 ans : celle des femmes est de 47 ans, celle des hommes de 46 ans.

A noter que 29% des agents ont 55 ans et plus, ce qui implique qu'un nombre important d'agents va partir en retraite dans les 10 années à venir.

La pyramide des âges de la commune est assez proche de celle de la Fonction Publique Territoriale au niveau national.

Pyramide des âges 2023



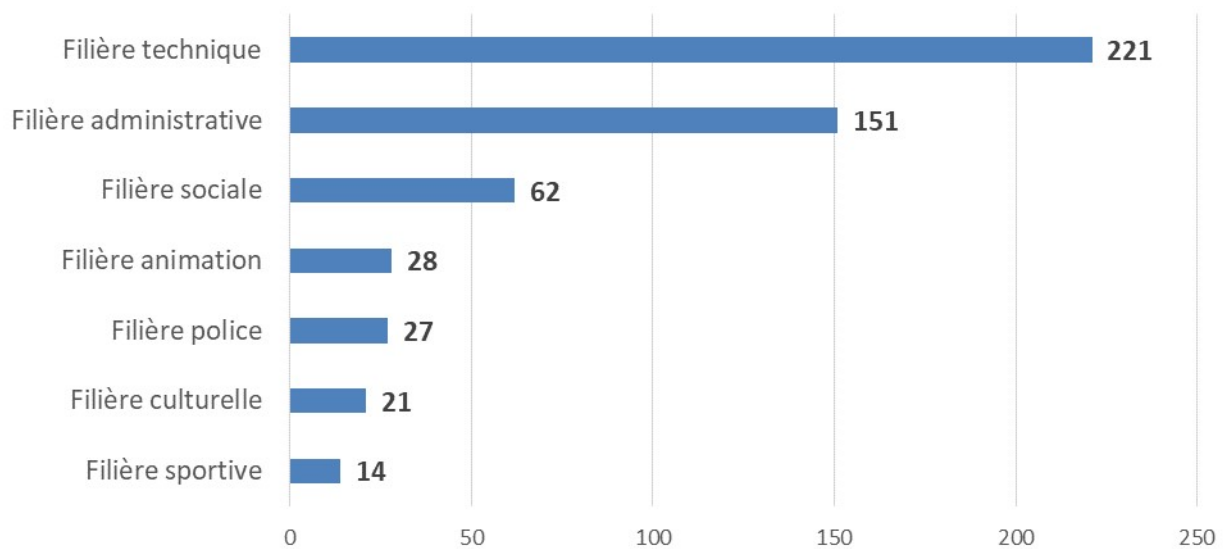
3. Les effectifs par filière et catégorie

La structure par filière et par catégorie est là encore assez proche des tendances nationales :

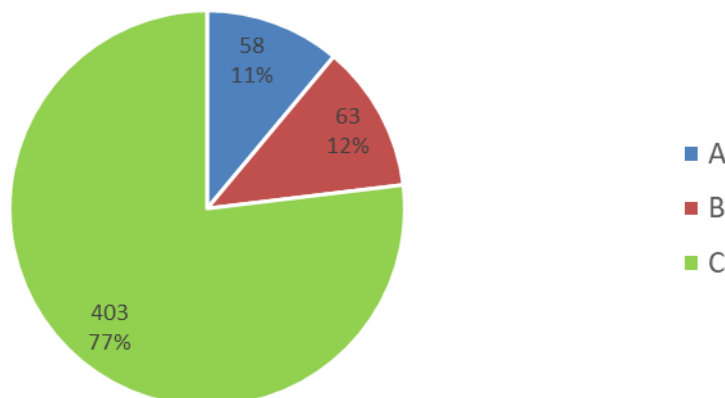
- les agents techniques et administratifs représentent la très large majorité des effectifs,
- acteurs des services publics de proximité, les agents de catégorie C sont très largement majoritaires.

La répartition entre filières et catégories est plutôt stable d'une année sur l'autre. Toutefois, il est notable que la filière animation est en augmentation en raison de la mise en œuvre du plan de déprécarisation des animateurs périscolaire. L'an dernier, la filière animation était la moins dotée en personnel permanent.

Répartition des agents titulaires, stagiaires, et contractuels sur emplois permanents par filières au 31/10/2023



Répartition des agents titulaires, stagiaires, et contractuels sur emplois permanents par catégorie au 31/10/2023



B. LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL DANS LA COMMUNE ET LE TEMPS DE TRAVAIL

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des agents effectuent 1 607 heures conformément à la réglementation. Deux groupes d'agents disposent d'une annualisation du temps de travail en raison de l'activité saisonnière de leurs services : les agents des écoles et les agents des espaces verts. Pour les autres services, 4 cycles horaires sont possibles :

- le cycle horaire 35h ne génère pas de RTT
- le cycle horaire 36h génère 6 RTT (pour un temps plein)
- le cycle horaire 36h30 génère 9 RTT (pour un temps plein)
- le cycle horaire 37h génère 12 RTT (pour un temps plein)

Par ailleurs, 92% des agents sur emplois permanents travaillent à temps plein. Sur les 8% travaillant à temps partiel, 88% des agents sont des femmes. Majoritairement la quotité de travail à temps partiel est de 80%.

C. LES DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant de réalisation prévisionnel pour l’année 2023 est anticipé à 25,56 M€.

En k€	CA 2022	Réalisé prévisionnel 2023	Pourcentage d'évolution 23/22
DEPENSES DE PERSONNEL	24 499	25 560	4,3%
Salaires bruts hors prime	14 148	14 432	2,0%
Primes et régime indemnitaire	3 013	3 270	8,5%
Heures supplémentaires	279	379	35,8%
Charges patronales	6 675	7 056	5,7%
Assurance	185	221	19,5%
Autres personnels	42	46	9,5%
Médecine préventive	73	70	-4,1%
Participation transport	37	39	5,4%
Autres charges	47	47	0,0%

La projection pour l’année 2024 est de 26,1M€.

En k€	Réalisé prévisionnel 2023	Projection 2024	Pourcentage d'évolution 24/23
DEPENSES DE PERSONNEL	25 560	26 100	2,1%
Salaires bruts hors prime	14 432	14 665	1,6%
Primes et régime indemnitaire	3 270	3 420	4,6%
Heures supplémentaires	379	379	0,0%
Charges patronales	7 056	7 200	2,0%
Assurance	221	221	0,0%
Autres personnels	46	53	15,2%
Médecine préventive	70	70	0,0%
Participation transport	39	45	15,4%
Autres charges	47	47	0,0%